



**Cowansville**

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 20 février 2023 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 402 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 131 rue Spring, que la marge de recul latérale minimale soit de 0,76 mètre pour le bâtiment accessoire alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 1,0 mètre minimum.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 798 383 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 229 rue Breault, que le type de construction du bâtiment accessoire secondaire projeté dans une zone à vocation principale résidentielle soit de type conteneur alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit qu'il est permis uniquement en zone industrielle.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 19 janvier 2023.

  
La greffière,  
Julie Lamarche, OMA